

Les avantages en nature et frais professionnels

PAIE - G

Sécuriser vos pratiques

Les frais professionnels représentent **un poste budgétaire important**. C'est également un poste fréquemment contrôlé par les URSSAF.

La législation dans ce domaine et celui des avantages en nature a été fortement modifiée ces dernières années : nouveaux arrêtés, circulaires, récentes décisions jurisprudentielles, notions de NTIC, mobilité, télétravail, ...

Sécurisez vos pratiques
de traitement des avantages en nature et frais professionnels
Et optimisez votre gestion.



Les questions que vous vous posez

- ▶ Suis-je obligé de rembourser les frais engagés pour un déplacement professionnel ?
- ▶ Quelles sont les conditions d'exonération des remboursements pour frais professionnels ?
- ▶ Peut-on limiter le montant des remboursements pour frais professionnels ?
- ▶ Qu'est-ce que la déduction spécifique pour frais professionnels ?
- ▶ Qu'est-ce qu'un grand déplacement ?
- ▶ Qu'est-ce qu'un per diem ?
- ▶ Comment valoriser un avantage en nature véhicule ?
- ▶ La fourniture d'un téléphone portable est-elle un avantage en nature ?
- ▶ Puis-je supprimer un véhicule de fonction ?
- ▶ Puis-je imposer un logement de fonction ?
- ▶ Le salarié conserve-t-il l'usage de son véhicule de fonction pendant un arrêt maladie ?
- ▶ La fourniture à moindre prix d'un produit de la société est-il un avantage en nature ?
- ▶ Comment sécuriser les procédures de gestion des frais professionnels ?
- ▶ ...

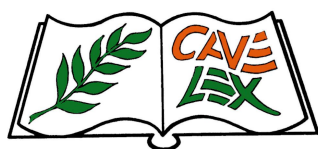
**Cette formation
répond à vos
attentes !!!**

L'avis de nos stagiaires

« Très bien, très équilibré théorie/pratique et expérience de chaque participant »

Le plus de Cave Lex

Le parallèle entre avantages en nature et frais professionnels, la comparaison entre les choix d'évaluation au forfait ou au réel, les choix de location ou achat de véhicules, dans une succession de cas pratiques, permettent de bien mesurer les enjeux économiques et sociaux des choix de l'entreprise, et d'optimiser la gestion de ce poste budgétaire élevé.



Les avantages en nature et frais professionnels

PAIE - G

Sécuriser vos pratiques

Objectifs de la formation

- ▶ Connaître la législation applicable aux régimes des avantages en nature et frais professionnels.
- ▶ Bien faire la distinction entre avantages en nature et frais professionnels.
- ▶ Evaluer l'impact des nouvelles réglementations et rechercher la formule la plus appropriée pour l'entreprise.
- ▶ Maîtriser les techniques et opérations de paie qui en résultent.

Public

- Responsable de l'administration du personnel,
- Responsable paie,
- Responsables du SIRH et chargés d'études informatiques,
- Collaborateurs du service du personnel et de la paie,
- Cadres opérationnels prenant des fonctions au sein de la DRH,
- Cadres et dirigeants PME PMI.

Niveau et pré-requis

Aucun pré-requis.
Formation utile aux débutants comme aux collaborateurs ayant une certaine pratique sans avoir bénéficié d'une formation de base.

Durée

2 jours (14 heures)

Tarif

1 100 €uros HT

Programme de la formation

Les avantages en nature

Les textes de référence, la définition

Les règles d'évaluation

L'évaluation forfaitaire
L'évaluation réelle

Les différents avantages en nature

La nourriture
Le repas gratuit, le titre restaurant, le restaurant d'entreprise, les repas d'affaires
Le logement
Le logement gratuit, la participation du salarié
Le logement occupé par un couple de salariés
Le véhicule
La mise à disposition permanente d'une voiture
Le véhicule acheté, loué, ou sponsorisé
Les coûts pris en charge par l'employeur
La participation du salarié
Les NTIC
La téléphonie, Internet
Les ordinateurs et les logiciels
Les autres avantages en nature
Les cadeaux d'entreprise ou du comité d'entreprise
La réduction sur les produits de l'entreprise
Les équipements et vêtements de travail

Les cas particuliers

Les mandataires sociaux
Les divergences entre les bases sociales et fiscales

Les frais professionnels

Les textes de références
La définition

Les règles de remboursement

Le remboursement forfaitaire
Le remboursement des frais réellement engagés

Les différents types de frais professionnels

La nourriture
Le repas pris à l'extérieur ou sur le lieu de travail
Les primes de panier et de chantier
Les repas d'affaires
Les déplacements professionnels
L'usage du véhicule personnel
Les grands déplacements
Les petits déplacements
La mobilité
Le déménagement
La prise en charge de l'installation
Le télétravail
Les NTIC
La téléphonie, Internet
Les ordinateurs et les logiciels

Les cas particuliers

La déduction forfaitaire spécifique
Les mandataires sociaux

Point d'actualité sociale

Les dons de matériel informatique.
Les projets d'évolutions légales et réglementaires

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Formation inter entreprises : effectif formé de 6 à 12 personnes.

Il est demandé aux participants de se munir d'une calculatrice

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation. Invitation du stagiaire à faire toute suggestion pour améliorer la formation.



Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S

27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :
Code Postal : Ville : SIRET :
Secteur d'activité : Code APE : Effectif :
Responsable de la formation : Mme Mlle M.
☎ : Fax : ☑ e-mail :
Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.
☎ : Fax : ☑ e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail

à la formation intitulée :

Les avantages en nature et frais professionnels

Durée : jour(s) soit heures Lieu * : Paris Lyon Nantes Autre :

Dates de la formation :

Nature (Cocher la case correspondante) Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise
 Action de développement des compétences du salarié

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 6 à 12 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.
Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

Prix et facturation :

Prix unitaire HT	Nombre d'inscrits	Prix total HT	TVA		Montant Total TTC
			Taux	Montant	
1 190 €			20,00%		

Paiement par l'entreprise : par chèque joint à réception de la facture

Adresse de facturation si différente :

Paiement par l'OPCA suivant :

Règlement par l'OPCA désigné ci-dessus, Cave Lex SAS agissant pour le compte de l'entreprise pour percevoir directement en son nom les sommes exposées par l'entreprise au titre du présent bon de commande.

En cas de décision négative ou partielle de l'OPCA, le prix total indiqué ci-dessus ou la différence constatée entre ce montant et celui pris en charge par l'OPCA est dû par l'entreprise et payé à réception de facture.

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Personne gérant le dossier de l'entreprise

Prénom et Nom :

Téléphone :

Cachet de l'entreprise

Fait à :

Nom et qualité du signataire :

Signature :